



Avant Programme du CSO Du 30 OCTOBRE 2022

Organisé par :

Errachidia Equetrian Club

Sous

L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date : 30/10/2022

Lieu :- BORJ CHEKIR – Tunis -

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 28ème édition, mise à jour au 1er janvier 2022.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 30ème édition, mise à jour au 1er janvier 2022.
- Règlement vétérinaire, 17ème édition, mise à jour au 1er janvier 2022.

ORGANISATEUR : *Errachidia Equetrian Club Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres.*

COMITE D'ORGANISATION :

Président du Concours : Mr Abderrazek Bouusaid.

Directeur du Concours : Mr. Anis Sellami.

Directeur Technique : Mr. Zied Aouida.

Coordinateur: Mr Iadh Ben Ghanem (20 854 556)

Membres : Mme Ines Mahroug, Mme Ilhem Mseddi, Mr Amine Derouiche, Mme Amani Ben Salah.

Secrétariat : Mme Ibtissem Hosni.

Trésorerie : Mr Ridha Jemaii

JURY DE TERRAIN:

Président : Mr Youssef Mehiri (TUN)

Membres : Mme Sophie (TUN) (level1) / Mr Mohamed Chaouechi (TUN).

Chronométrateur : Mr Oussema Sinen(TUN).

Commissaire en chef : Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI) (level 2)

Stewards: Mr Aziz Sinen (TUN) / Mr Khalil Boubahri (TUN).

CHEFS DE PISTE :

Chefs de Piste : Mr Naceur Hdhairia (level1) (TUN) / Mr Ali tabboui (level1) (TUN)

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. M.LAZZEM.

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Hichem Mnif.

MARECHAL FERRANT : Mr.Moez Arfaoui.

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022

08h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Préparatoire 1 (85 cm).

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire 2 (95 cm).

A la suite : Reconnaissance de la piste Epreuve 4 : CSO* (105 cm-110cm) + Jeunes Chevaux (105 cm).

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE.

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification. N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE

Dimensions : 40x80m

Nature : sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 50 x 25 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: www.ftse.org.tn **Avant VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 à minuit**

Frais :

30 Dinars pour l'épreuve **Initiation.**

35 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire1.**

35 Dinars pour l'épreuve **Préparatoire2.**

40Dinars pour l'épreuve **CSO*** et **Jeunes Chevaux.**

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

EPREUVE1 : Initiation.

Date et heure: **Dimanche 30/10/2022 à 08:00**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux

Barème: Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse: 325 m/min

Hauteur: Max 70 cm

Classement	Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans fautes	

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 2 : Préparatoire I

Date et heure : **Dimanche 30/10/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (85cm)

Largeur : (95cm)

Classement	Prix
Médaille pour tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans fautes	

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire II

Date et heure : **Dimanche 30/10/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.
Barème : Difficultés Progressives sans Barrage (Art. 269)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: (95 cm) Joker 105 cm
Largeur : (105cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+ Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux à L'épreuve Préparatoire : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 4 : CSO* & Jeunes Chevaux

Date et heure: **Dimanche 30/10/2022** à l'issue de l'épreuve précédente.
Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification / Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
Barème : A au chrono avec Barrage (Art. 238.2.2)
Vitesse : 350 m/mn
Hauteur: (105 cm-110cm)
Largeur : (115 cm-120 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+ 150Dt
2 ^{ème}	Médaille + 100 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 75 Dt
4 ^{ème}	Médaille +50 Dt
5 ^{ème}	Médaille+ 25 Dt
Dotation Totale	400 Dinars

Epreuve jeunes chevaux

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**
Catégorie de Chevaux: Jeunes Chevaux(3)
Barème : Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)
Vitesse : 325 m/mn
Hauteur: Max 105 cm
Largeur : Max 115 cm

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 Dinars.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve CSO*, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections (**Article 257.2.4**).

Participation Des Chevaux à L'épreuve CSO* : 1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

ANNEXE I

Réclamations :

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance :

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval aux autres participants.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours :

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du jury.

<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Event _____ Date _____</p> <p>Person Responsible: Name _____ FEI ID _____</p> <p>OFFENCE (please tick one) FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect behaviour GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> Dangerous Riding Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 169.7 _____</p> <p>Signature of Official _____ Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD</p> <p>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs) 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
---	---